



SOUTIEN A L'ORGANISATION DE **MANIFESTATIONS ECONOMIQUES**



FILIERE ARTISANAT D'ART ET SAVOIR-FAIRE

Objectifs

Contribution à la structuration d'un réseau d'artisans d'art Valorisation et promotion des métiers et des savoir-faire du territoire

Bénéficiaires

Associations, collectifs d'artisans d'art, dont le siège social est établi sur le territoire Lavalette Tude Dronne (LTD)

Les adhérents sont installés sur ce territoire et ses environs et accueillent une majorité de professionnels (avec n°SIRET)

Projets et critères d'éligibilité

Montage et organisation de manifestations de promotion des métiers d'art et des savoir-faire locaux

- La manifestation ayant lieu sur le territoire LTD
- Le public mobilisé rayonnant à minima à l'échelle communautaire LTD

Dépense éligible

Le programme d'investissement en communication : conception, publication, diffusion, ... (consommables, frais de cérémonie exclus)

Calcul de l'aide

Taux d'intervention : 20% de la dépense éligible

Dépense plancher éligible : 5 000€

Subvention par projet plafonnée à 2 000€, soit mini : 1 000€ et maxi 2 000€

► Encadrements réglementaires : 2023/2831 De Minimis





SOUTIEN A L'ANIMATION DE LIEUX **EPHEMERES DE VENTE ET D'EXPOSITION**

FILIERE ARTISANAT D'ART ET SAVOIR-FAIRE



Objectifs

Augmentation du chiffre d'affaires pour les entreprises de la filière Développement de nouveaux centres d'intérêts / de lieux de visite touristique Promotion des métiers et des savoir-faire du territoire

Bénéficiaires

Associations, collectifs d'artisans d'art

Les adhérents sont installés sur ce territoire et ses environs et accueillent une majorité de professionnels (avec n°SIRET)

Projets et critères d'éligibilité

Boutiques éphémères, centres d'expositions...

- La durée d'ouverture du lieu est de 15 jours minimum
- Le lieu d'exposition et de vente est ouvert sur une commune du territoire LTD
- Le projet devant revêtir une dimension économique et/ou touristique

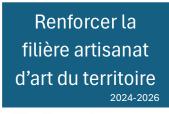
Dépense éligible

Programme d'investissement en communication et valorisation de créations : Communication (conception, publication, diffusion), frais de scénographie, location et/ou acquisition d'équipement (éclairage, matériel d'exposition...)

Calcul de l'aide

Taux d'intervention : 20% de la dépense éligible

- Dépense plancher éligible : 5 000€
- Subvention par projet plafonnée à 4 000€ (montant plancher de 1 000€)
- ► Encadrements réglementaires : 2023/2831 De Minimis









FILIERE ARTISANAT D'ART ET SAVOIR-FAIRE

Objectifs

Découverte des métiers auprès des jeunes pour susciter des vocations Valorisation et promotion des métiers et des savoir-faire du territoire

Bénéficiaires

Associations, collectifs d'artisans d'art

Les adhérents sont installés sur ce territoire et ses environs et accueillent une majorité de professionnels (avec n°SIRET)

Projets et critères d'éligibilité

Campagnes de promotion des savoir-faire locaux Organisation de visites / d'ateliers de fabrication chez l'artisan Session d'immersion du public dans les ateliers pour une découverte des métiers

- Le projet se déroulant sur le territoire LTD
- Activités devant s'étendre sur les ailes de saisons touristiques

Dépense éligible

Créations d'outils promotionnels (dépliant, vidéos, éditions collectives, ...) Communication (encart, publication, diffusion) Prestations de services (intervenants professionnels)

Calcul de l'aide

Taux d'intervention : 20% de la dépense éligible

Dépense plancher éligible : 5 000€

Subvention par projet plafonnée à 4 000€ (montant plancher de 1 000€)

Encadrements réglementaires : 2023/2831 De Minimis





SOUTIEN A LA CREATION DE PRODUITS TOURISTIQUES



FILIERE ARTISANAT D'ART ET SAVOIR-FAIRE

Objectifs

Ouverture des ateliers au public vers des activités en immersion (création, partage, fabrication)

Diversification de l'activité, augmentation du chiffre d'affaires

Bénéficiaires

Entreprises, associations/ collectifs d'artisans d'art

Les adhérents sont installés sur ce territoire et ses environs et accueillent une majorité de professionnels (avec n°SIRET)

Projets et critères d'éligibilité

Parcours thématiques / routes thématiques

Organisation de stages pratiques

Activités devant s'étendre sur les ailes de saisons touristiques

Dépenses éligibles

Pour les entreprises : Prestations de services avec des intervenants professionnels // Frais d'obtention de label // Acquisition d'équipement pour l'accueil du public // Frais de formation // Création d'identité visuelle individuelle

Pour les associations, collectifs d'artisans d'art : Création d'identité visuelle collective et supports, outils de promotion (numérique, édition, publication, ...) // Frais d'obtention de label // Frais de formation // Acquisition d'équipement pour l'accueil du public

Calcul de l'aide

Taux d'intervention : 30% de la dépense éligible

- Dépense plancher éligible : 5 000€
- Subvention par projet plafonnée à 4 000€, (montant plancher de 1 500€)
- Encadrements réglementaires : 2023/2831 De Minimis